

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 006-473/13/CC

■ Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public pour l'avitaillement du Port de Plaisance de la Pointe-Rouge à Marseille.
DIPORSV 13/9732/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération POR 002-493/11/CC du 8 juillet 2011, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'une délégation de Service Public pour l'avitaillement du port de la Pointe-Rouge à Marseille, exploité par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ainsi que les orientations principales et les caractéristiques de la délégation, au vu d'un rapport de présentation établi selon les dispositions de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. Six candidats ont répondu, à savoir :

- EURL Pietri,
- Sodeports,
- SAS Marven,
- SARL Nouvelle Aire,
- Fitoussi Denis,
- Raboul Séverine.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 30 novembre 2011 pour procéder à l'analyse des candidatures transmises par les six candidats. Il a été constaté que les dossiers des candidats Nouvelle Aire, Denis Fitoussi et Séverine Raboul étaient incomplets. La Commission a décidé de faire compléter ces dossiers.

Lors de sa séance du 11 janvier 2012, la Commission de Délégation de Service Public a admis trois sociétés à présenter une offre : EURL Pietri, Sodeports et SARL Nouvelle Aire.

Le procès-verbal de la commission est annexé au rapport de présentation visé ci-après. Un dossier de consultation a ensuite été adressé aux trois candidats.

Le 4 juillet 2012, la Commission de Délégation de Service Public a analysé les offres et a émis un avis favorable à l'engagement des discussions avec deux candidats : EURL Pietri et SARL Nouvelle Aire, Sodeports n'ayant pas répondu. Le procès-verbal de cette commission est joint au rapport de présentation visé ci-après.

Le rapport de présentation ci-annexé, établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales rend compte du déroulement de l'ensemble de la procédure et en particulier de la phase de négociation.

Ce rapport expose les motifs pour lesquels, à l'issue des discussions avec les candidats, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le choix de la société Nouvelle Aire en qualité de délégataire de service public ;
- d'approuver le contrat de délégation et ses annexes dont l'économie générale est développée dans le rapport susvisé.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Juillet 2013

Il s'agit d'un contrat d'une durée de six ans, qui confie l'exploitation du service à savoir l'avitaillement du port de la Pointe-Rouge à Marseille, au délégataire, à ses risques et périls. Le délégataire est rémunéré uniquement par la perception des tarifs sur les usagers. Aucune compensation financière n'est versée par le délégant au délégataire.

Au vu de l'exposé qui précède, du rapport joint en annexe, ainsi que du contrat de délégation de service public et de ses annexes, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération du Conseil de Communauté POR 002-493/11/CC du 8 juillet 2011,
- Les procès verbaux de la commission de délégation de service public des 30 novembre 2011, 11 janvier 2012 et 4 juillet 2012,
- Le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine établi en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix de l'entreprise retenue par l'exécutif et l'économie générale du contrat,
- L'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 juin 2011,
- L'avis du comité technique paritaire du 11 mai 2011.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, qui assure la gestion du port de plaisance de la Pointe-Rouge à Marseille, a approuvé le principe d'une délégation de service public comme mode de gestion du service d'avitaillement du port susvisé,
- Qu'il appartient au Conseil de Communauté de se prononcer sur le choix du délégataire de service public et d'approuver le contrat de délégation et ses annexes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le choix de la société Nouvelle Aire, comme délégataire du service public pour l'avitaillement du port de la Pointe-Rouge à Marseille.

Article 2 :

Est approuvé le contrat de Délégation de Service Public d'une durée de six ans et ses annexes, joints à la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat de délégation de service public, et ses annexes.

Pour Visa et Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport
Et Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI